



Version 2018

Application de la jauge SRS (Racing Rule) aux régates du CPL

Tout bateau doit obtenir son certificat de jauge SRS sur le site web : www.swissratingsystem.org

Le Championnat du Petit Lac conseille aux clubs organisateurs des régates comptant pour le Championnat d'utiliser le **système A de l'ACVL**.

La flotte monocoque est divisée en cinq classes selon le **TCF** (Time Correction Factor) figurant sur le certificat SRS.

A l'intérieur des classes TCF4 à TCF1, le temps **compensé** du bateau s'obtient en multipliant le temps réel parcouru par son coefficient TCF.

Les bateaux ayant un TCF égal ou supérieur à **1.400** sont regroupés dans une cinquième classe TCFX dite Extrême, ayant une vocation clairement « Libera » et navigueront en temps réel.

CLASSE	TCF
TCFX	≥ 1.400
TCF1	< 1.400
TCF2	<1.200
TCF3	< 1.100
TCF4	< 1.000

L'intention est de répartir équitablement et de minimiser les différentiels de temps dans chaque classe tout en évitant de regrouper les grandes séries monotypes.

En fonction de l'importance et de la composition de la flotte, les classes peuvent être regroupées.



Application de la jauge SRS (Racing Rule) aux régates du CPL

SERIES MONOTYPES (Extrait)

L'ACVL a arrêté les critères suivants pour admettre des bateaux monotypes pour l'obtention de certificats par série:

- Le bateau est défini dans une jauge à caractère monotype (pas de séries de construction).
- Tous les éléments définis dans la jauge SRS doivent être définis au moins de manière aussi restrictive dans la jauge régissant la série
- La classe est animée par une ASPRO (association de propriétaires) avec au moins 10 membres actifs
- Les séries peuvent bénéficier de l'allégeance d'âge selon le règlement de jauge SRS. L'année de référence est l'année de construction du premier bateau ou l'année de la dernière modification apportée à la carène, aux appendices ou au gréement (dans un but d'amélioration des performances) par décision de l'association de la série.

A ce jour les séries suivantes bénéficient d'un certificat standard (et année de référence par ordre chronologique) :

Dolphin – 1993 / **Toucan** – 1998 (Nouveau safran) / **Grand-Surprise** – 2000 / **Surprise** – 2005 (Nouveau safran) / **Luthi 870** – 2006 / **Esse 850** – 2009

Si un nombre suffisant de bateaux d'une série homologuée participent à une régates (au minimum 8 bateaux afin d'assurer un certain label de qualité), ils peuvent être classés en tant que série et ne doivent plus figurer dans la classe d'appartenance selon SRS. Ce nombre peut être ajusté à la discrétion des organisateurs en fonction du type et de la participation à la régates.